

DNSEP option Art – Année 4

L'obtention de 228 crédits est requise pour le passage en semestre 9, les crédits manquants doivent obligatoirement être rattrapés au cours de la cinquième année. L'obtention des 240 crédits donne droit au CESAP (Certificat d'Études Supérieures en Arts Plastiques)

Coordinatrice : Tania Vladova

Projet plastique : prospective, méthodologie, production	Semestre 7 20 ECTS	Semestre 8 20 ECTS
Enseignements obligatoires		
Bilan, recherches personnelles	4	3
Contextualisation	3	3
Professionnalisation, constitution des dossiers, présence WEB	4	4
Workshops	1	1
5 entretiens individuels/semestre		
Modules en option	8	8
Stage (stage 140h et rapport de stage ou séjour à l'étranger) semestre 1 ou 2		1
Initiation à la recherche : suivi du mémoire, philosophie, histoire des arts	Semestre 7 9 ECTS	Semestre 8 9 ECTS
Théorie des arts	3	3
Suivi de mémoire	3	3
Esthétique	3	3
Langue étrangère	Semestre 7 1 ECTS	Semestre 8 1 ECTS
Atelier de langue	1	1
Total	30 ECTS	30 ECTS
Certificat d'Études Supérieures en Arts Plastiques	240 ECTS	